



Lancement de l'enquête de recensement de la population le jeudi 19 janvier 2012

L'enquête de recensement organisée en 2012 se déroulera du jeudi 19 janvier aux samedis 18 ou 25 février selon la taille de la commune (du jeudi 2 février aux samedis 3 ou 10 mars pour La Réunion). Dans ce cadre, une partie de la population vivant en France - 9 millions de personnes - sera invitée par les agents recenseurs à remplir et remettre un " bulletin individuel" et une "feuille de logement". Toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et traitées de manière anonyme. À l'occasion de la conférence de presse du 17 janvier, l'Insee présente les évolutions démographiques récentes avec un retour sur les 30 dernières années, l'évolution de la population des régions depuis 30 ans et les lieux de naissance des habitants de nos régions.

Comme chaque année, la collecte est réalisée en partenariat avec les communes et la population. Le recensement fournit des données sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et leurs caractéristiques (âge, profession, mode de transport, activités, etc.). Répondre au recensement est à la fois un acte civique et un acte obligatoire en vertu de la loi du 7 juin 1951. À partir des résultats, les élus peuvent adapter les infrastructures nécessaires au quotidien, comme les hôpitaux, les maisons de retraite ou les écoles. Le recensement représente, de ce fait, un véritable outil pour mieux répondre aux besoins de la population.

Organisation du recensement en 2012 : le-recensement-et-moi.fr

La collecte des données est organisée sur 4 ou 5 semaines selon la taille des communes, soit du 19 janvier au 18 février pour les communes de moins de 10 000 habitants et au 25 février pour les communes de 10 000 habitants ou plus (2 février au 3 ou 10 mars pour La Réunion). Elle concerne 7 149 communes de moins de 10 000 habitants et 8 % des personnes résidant dans les 932 communes de 10 000 habitants ou plus.

Pour mener à bien cette collecte, 18 000 agents recenseurs sont mobilisés, afin de remettre à la population recensée deux types de questionnaires : une « feuille de logement » et un « bulletin individuel » pour chaque personne vivant dans ce logement. Leur visite est annoncée par un courrier signé du maire ou une affiche apposée dans le hall des immeubles. Ils sont facilement identifiables grâce à leur carte officielle tricolore portant leur photo et la signature du maire.

Un dispositif d'information a été mis en place en 2012 :

- Le site dédié le-recensement-et-moi.fr offre un accès direct et simple aux informations sur le recensement durant toute la durée de la collecte. Il permet de répondre aux principales questions : "suis-je concerné(e) cette année ?", "Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ?". [Insee.fr](http://insee.fr) fournit par ailleurs sur le recensement une information plus complète destinée à un public plus averti.
- Les communes ont également à leur disposition des affiches destinées à être apposées dans les halls des immeubles, sur le mobilier urbain ou dans tous les lieux publics d'accueil, ainsi qu'un dépliant grand public pour les habitants qui souhaitent davantage d'information sur le recensement.

Pour savoir si l'on est enquêté en 2012

- Les habitants des communes de moins de 10 000 habitants peuvent se renseigner sur le site le-recensement-et-moi.fr pour savoir si leur commune réalise l'enquête de recensement. Si tel est le cas, ils seront enquêtés en 2012.
- Les habitants des communes de 10 000 habitants ou plus peuvent se renseigner auprès de leur mairie afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement en 2012.

Au 1er janvier 2012, la France compte 65,35 millions d'habitants, dont 63,46 millions en métropole (+ 349 000 personnes en 1 an). La France se distingue en Europe avec **une croissance démographique régulière et élevée** par rapport à celle de ses voisins (+ 10 millions en 30 ans). Depuis le milieu des années 80, la France est devenue le deuxième pays de l'Union européenne par la taille de sa population.

La croissance démographique française est portée principalement par **un solde naturel élevé avec 827 000 naissances et 550 000 décès en 2011**. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer ce solde naturel important.

Avec 2,01 enfants par femme en moyenne en 2011, la fécondité française se maintient à un niveau relativement élevé (1,4 en Allemagne). Toutefois, le nombre d'enfants par femme reste inférieur au seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) : il ne permet pas d'expliquer à lui seul l'augmentation de la population.

L'espérance de vie progresse et atteint 84,8 ans pour les femmes et 78,2 ans pour les hommes. Mais les gains d'espérance de vie d'une année sur l'autre ne contribuent que faiblement à l'écart important entre le nombre de naissances et de décès.

Le solde naturel élevé est principalement le fruit de l'histoire démographique française.

Les générations en âge d'avoir des enfants sont relativement nombreuses car leurs parents appartenaient aux classes elles aussi nombreuses du baby-boom. Dans le même temps, les générations plus âgées, nées avant le baby-boom représentent un nombre de personnes bien moins important.

Ainsi, le nombre élevé de naissances provient du nombre important de femmes en âge d'être mère et de leur fécondité relativement élevée. Le faible nombre de décès s'explique quant à lui par la taille relativement réduite des générations les plus âgées.

Comprendre la croissance de la population en 2011 suppose donc de prendre en compte l'histoire démographique depuis un siècle. La croissance de la population devrait ralentir dans les décennies à venir avec la disparition progressive des classes d'âges creuses : leur remplacement aux âges élevés par des classes d'âges plus nombreuses entraînera mécaniquement une augmentation du nombre de décès.

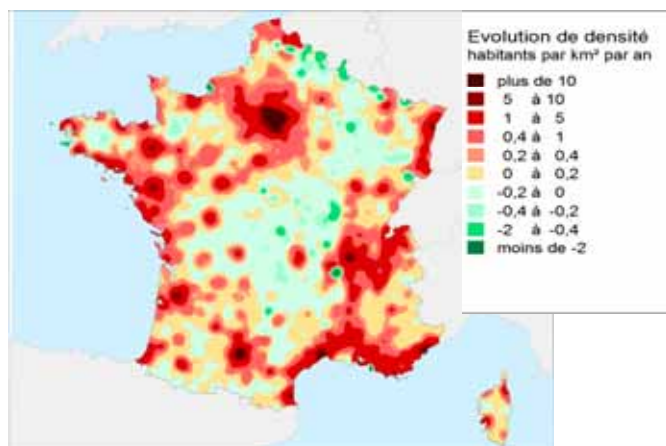
+ 10 millions d'habitants en 30 ans

Dans les années 1980, la population augmentait surtout autour des grandes villes. Les zones éloignées des grandes villes, au nord comme au sud, perdaient de la population.

Depuis 10 ans, la croissance de la population est plus homogène. **La France a gagné 4,2 millions d'habitants et les espaces en décroissance sont plus rares**. Toutefois, il existe encore une « diagonale moins dynamique » qui va des Ardennes au nord de la région Toulousaine, en passant par la Champagne, la Bourgogne et l'ensemble du massif central. De nombreux territoires de cette diagonale, à l'exception de certaines villes comme Clermont-Ferrand, perdent encore de la population mais de façon plus modérée.

Par ailleurs, la comparaison avec les zones urbanisées révèle un **lien très fort entre les zones de forte croissance démographique et les aires urbaines**, actualisées à l'automne dernier par l'Insee (cf. Insee Première n°1374 et n°1375).

Les évolutions de densité de population entre 1982 et 2009



7 personnes sur 10 habitent dans la région où elles sont nées

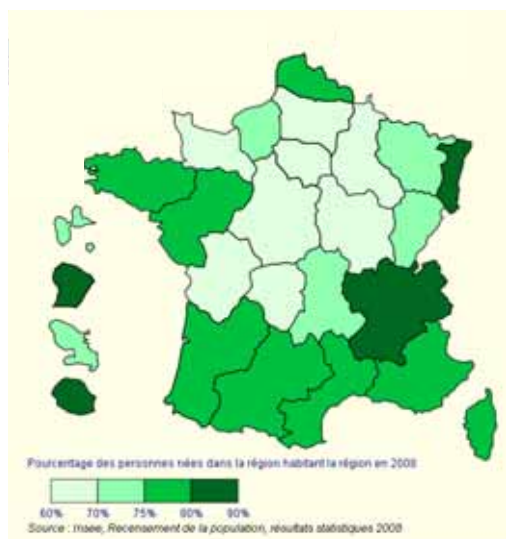
Le recensement de la population permet de comparer la région où sont nés les habitants de la France avec celle où ils habitent aujourd'hui. **7 personnes sur 10 habitent dans la région où elles sont nées**.

Mais cette proportion varie d'une région à l'autre : sur 10 personnes nées en Champagne-Ardenne, seules 6 y habitent aujourd'hui. Cette proportion est de plus de 8 sur 10 en Alsace. **Les personnes qui ne vivent plus là où elles sont nées sont principalement installées soit en Île-de-France, soit dans les régions proches de leur lieu de naissance**, en Lorraine par exemple pour les Alsaciens.

Parmi la population des retraités, les différences entre régions sont plus marquées : **seul un retraité sur deux né en Île-de-France y vit toujours**, contre plus de 80% des retraités nés dans le midi ou en région Rhône-Alpes.

Contrairement aux idées reçues, les retraités qui ne vivent plus dans leur région de naissance n'ont pas tous choisi le Sud. Ils sont également nombreux dans les régions de l'Ouest et le pourtour du bassin parisien.

Du lieu naissance au lieu de résidence



Pour en savoir plus :

[Région de naissance, région de domicile - Cartes interactives](#)